69 Opéra 149
70 Escalier de l'Opéra. . 151
71 Foyer de l'Opéra. . . 153
72 Théâtre-Français . . . 155
73 Théâtre du Vaudeville. 156
74 Théâtre de la Porte-Saint-Martin. 157
75 Théâtre de la Renaissance. 158
76 Théâtre de la Gaîté . 159
77 Cirque d'été. 161
78 Panorama national. . 162
79 Hippodrome de Longchamp 166
80 La Vénus de Milo. . . 181
81 Salle des Cariatides. . 183
82 Galerie d'Apollon. . . 199
83 Grande galerie du Louvre 205
84 Hôtel Cluny 241
85 Cour du palais des Beaux-Arts.. 255
86 Bibliothèque nationale 265
87 Loges des animaux féroces. 277
88 Amphithéâtre des singes. 277
89 Conservatoire des Arts et Métiers. 279
90 Hôtel-Dieu 285
91 Dôme des Invalides. . 291
92 Tombeau de Napoléon Ier. 292
93 École militaire. . . . 293
94 Halles centrales . . . 297
95 Intérieur des Halles centrales 299
96 Grand égout collecteur 302
97 Paris souterrain. . . 303
98 Pont-viaduc du chemin de fer de ceinture 315

PLANS

Plan du musée du Louvre (rez-de-chaussée) 176
Plan du musée du Louvre (1er étage). 194
Plan du cimetière du Père-Lachaise. 308
Plan de Paris, à la fin du volume.

INTRODUCTION

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

I

ARRIVÉE A PARIS. — VOITURES PUBLIQUES. — COMMISSIONNAIRES.

ARRIVÉE A PARIS

Aussitôt descendu du wagon, le voyageur sortira de la gare pour retenir soit un omnibus de famille, soit une voiture de place, dont il gardera avec soin le numéro qui lui aura été délivré par le cocher ; puis il rentrera dans une salle d'attente. Il devra rester là jusqu'au moment où un employé de la gare viendra ouvrir les portes et invitera les voyageurs à reconnaître leurs bagages, lesquels leur seront remis en échange du bulletin d'enregistrement délivré au départ. Le voyageur devra ensuite faire

visiter ses bagages par un employé de l'octroi (les comestibles et les boissons payent des droits) qui les marquera à la craie d'un signe conventionnel. Les bagages enregistrés à l'étranger pour Paris et qui n'auraient pas été visités à la douane-frontière, doivent également être soumis au visa des employés de la douane. Un facteur se chargera ensuite de les transporter à la voiture choisie préalablement et dont on lui donnera le numéro, si c'est une voiture de place. La rémunération à donner au facteur est de 50 c. et au-dessus suivant le nombre des colis.

VOITURES PUBLIQUES

OMNIBUS DES CHEMINS DE FER. — OMNIBUS DE FAMILLE.

Ouest

Pour les bureaux succursales dans Paris (marchandises à grande et à petite vitesse), *V.* p. LXIX.

Voitures de famille : 1° Service spécial à la gare Montparnasse, destiné à conduire à domicile les voyageurs arrivant par les lignes de Bretagne. Tarif par course : de 1 à 2 voyageurs, 2 fr.; au-dessus de 2 voyageurs, par place, 1 fr.; transport gratuit de 50 kilogr. de bagages (au-dessus de 50 kilogr., 20 c. par fraction indivisible de 10 kilogr.).

La location de la voiture entière, quel que soit le nombre des voyageurs (1 à 7), lorsqu'il s'agit d'un seul domicile, se paye, de 6 h. du matin à minuit, 5 fr.; la nuit, 6 fr.

2° Service spécial destiné à prendre en ville les voyageurs qui désireraient se faire conduire avec leurs bagages à l'une des deux gares de la Compagnie. — Tarif (de 1 à 7 voyageurs), de 6 h. du matin à minuit, 5 fr.; la nuit, 6 fr.

Pour la location, s'adresser à la gare Saint-Lazare ou à la gare Montparnasse, au moins 12 heures à l'avanc

Orléans

Pour les bureaux succursales dans Paris (renseignements aux voyageurs, billets pour le chemin de fer, expédition des marchandises par grande et petite vitesse, etc.), *V.* p. LXXI.

Tarif des omnibus réguliers dans Paris. — Par voyageur pris ou amené un point quelconque situé sur l'itinéraire régulier de l'omnibus, de 6 h. du matin à minuit, 30 c.; la nuit, 60 c.

Par voyageur conduit à domicile, en tant que ce domicile est dans une rue joignant celle que parcourt l'omnibus dans son itinéraire régulier, la nuit seulement, 80 c.

NOTA. — Les omnibus réguliers desservant les trains arrivant à Paris de 6 h. du matin à minuit, ne transportent pas les voyageurs à domicile.

Les voyageurs doivent se trouver aux bureaux des omnibus 55 minutes avant le départ du train par lequel ils partent.

Pour 30 kilogr. et au-dessous, quel que soit d'ailleurs le nombre de colis, 25 et 50 c.; — au-dessus de 30 kilogr. jusqu'à 60 kilogr. inclusivement, 50 et 75 c.; — de 60 à 90 kilogr., 75 c. et 1 fr.; — au-dessus de 90 kilogr., par fractions indivisibles de 30 kilogr., 25 c.

NOTA. — Ne sont pas soumis aux taxes ci-dessus les menus objets que le voyageur conserverait avec lui dans l'omnibus sans gêner ses voisins. Les omnibus réguliers desservant les trains arrivant à Paris de 6 h. du matin à minuit ne transportent pas de bagages.

Tarif (dans les anciennes limites de l'octroi) des omnibus de famille. — Pour prendre ou conduire à domicile.

1° Omnibus à 7 places et à un cheval (par course) : — pour 1, 2 ou 3 voyageurs, de 6 h. du matin à minuit, 4 fr., la nuit, 5 fr.; — au-dessus de 3 voyageurs, par voyageur en sus, 50 c.

2° Omnibus à 18 places et à deux chevaux (par course) : — quel que soit le nombre des places occupées, de 6 h. du matin à minuit, 8 fr.; la nuit, 10 fr.

Omnibus à un cheval : transport gratuit de 150 kilogr. de bagages.

Omnibus à deux chevaux : 300 kilogr.

Au-dessus de ce poids, il sera perçu 50 c. par fraction indivisible de 50 kilogr.

Pour obtenir des omnibus de famille prenant ou conduisant les voyageurs à domicile, s'adresser vingt-quatre heures à l'avance au chef de gare, quai d'Austerlitz, ou à l'un des bureaux de voyageurs désignés p. LXXI.

Omnibus pour les lignes de Sceaux, Orsay et Limours. — Tarif : — par voyageur, 30 c.; — colis de 30 kilogr. et au-dessous, 25 c.; — au-dessus de 30 kilogr., 50 c. — Bureau central : rue Saint-Honoré, 130.

Lyon

Pour les bureaux succursales dans Paris (renseignements aux voyageurs, commandes d'omnibus de famille, expédition des marchandises par grande et petite vitesse), *V.* p. LXX.

Tarif des omnibus réguliers dans Paris. — Par voyageur pris ou amené à un point quelconque situé sur l'itinéraire de l'omnibus, de 6 h. du matin à minuit, 30 c.; la nuit, 60 c.

Par voyageur conduit à une gare de chemin de fer située au delà de l'itinéraire, 60 et 90 c.

Pour 30 kilogr. et au-dessous, quel que soit le nombre des colis ; 25 et 50 c. — Au-dessus de 30 kilogr. jusqu'à 60 kilogr. inclus ; 50 et 75 c.; — jusqu'à 90 kilogr., 75 c. et 1 fr.; — au-dessus de 90 kilogr., par fraction indivisible de 30 kilogr., 25 c.

NOTA. — Ne sont pas soumis aux taxes ci-dessus les menus objets que le voyageur conserverait avec lui sans gêner ses voisins.

Avis essentiel. A l'arrivée des omnibus dans la cour du chemin de fer, MM. les voyageurs sont priés de reconnaître leurs bagages et de les faire enregistrer, afin d'éviter toute confusion ou perte de colis.

La Compagnie fournit en location des omnibus de famille, pour prendre les voyageurs et leurs bagages à domicile ou à la gare. — Les commandes d'omnibus doivent être faites au moins 12 heures à l'avance aux bureaux suivants : rue de Chalon, 2 ; rue Saint-Lazare, 88 ; rue des petites-Écuries, 11 ; rue Saint-Martin, 252 ; rue du Bouloi, 4 ; rue de Rambuteau, 6 ; rue de Rennes, 45.

Tarif (dans les anciennes limites de l'octroi) des omnibus de famille.

1° De la gare à domicile (en location). — Petits omnibus (7 places), par course : — pour 1, 2 ou 3 voyageurs, de 6 h. du matin à minuit, 4 fr. ; la nuit, 5 fr. ; — au-dessus de 3 voyageurs, par voyageur en sus, 50 c.

Grands omnibus (12 à 18 places), par course : — quel que soit le nombre des places occupées, de 6 h. du matin à minuit, 8 fr. ; la nuit, 10 fr.

Petits omnibus : transport gratuit de 150 kilogr. de bagages.

Grands omnibus : — de 300 —

Au-dessus du poids accordé, il sera perçu 50 c. par fraction indivisible de 50 kilogr.

2° Du domicile à la gare. — Petits omnibus (7 places), par course : — pour 1, 2, 3 ou 4 voyageurs, de 6 h. du matin à minuit, 5 fr. ; la nuit, 6 fr.

Au-dessus de 4 voyageurs, par voyageur en sus, 50 c.

Grands omnibus (12 à 18 places), par course, quel que soit le nombre des places occupées, de 6 h. du matin à minuit, 8 fr. ; la nuit, 10 fr.

Petits omnibus : transport gratuit de 150 kilogr. de bagages.

Grands omnibus : — de 500 —

Au-dessus du poids accordé, il sera perçu 50 c. par fraction indivisible de 50 kilogr.

Nord

Pour les bureaux succursales dans Paris (voyageurs et messageries), *V.* p. LXIX.

Tarif des omnibus spéciaux. — A la descente de la gare.

Omnibus 7 places en location	1 à 2 personnes,	3 fr.		Omnibus 12 places en location	1 à 4 personnes,	4 fr.	
	3 à 4 —	4 »			5 à 8 —	8 »	
	5 à 7 —	6 »			9 à 12 —	10 »	

Au détail : 70 c. par voyageur, 30 c. par bagage ; au-dessus de 30 kilogr., 1 c. par kilogr.

Omnibus de famille commandé pour prendre des voyageurs (sans égard au nombre), pour les conduire de leurs domiciles (en dedans des fortifications) à la gare : omnibus à 1 cheval, 6 fr. ; omnibus à 2 chevaux, 10 fr.

Chevaux de poste, prix par cheval et par homme, 2 fr.

Camion ou fourgon, pour transport de bagages, 1 fr. par 100 kilogr. ; minimum, 6 fr.

Est

Pour les bureaux succursales dans Paris (renseignements aux voyageurs, expédition de marchandises par grande et petite vitesse), *V.* p. LXX.

Omnibus de famille (pour conduire à domicile).

Paris (anciennes limites), y compris Montmartre, la Chapelle, la Villette et Belleville.

De 7 heures du matin à minuit :	De minuit à 7 heures du matin :
De 1 à 3 voyageurs. . . . . 3 fr.	De 1 à 3 voyageurs. . . . . 4 fr.
Au-dessus de 3 voyageurs, par place. . . . . 1 fr.	Au-dessus de 3 voyageurs, par place. . . . . 1 fr.

(Pour prendre à domicile, par omnibus de 1 à 3 voyageurs, 5 fr.).

Batignolles, les Ternes, Ménilmontant et Charonne.

De 7 heures du matin à minuit :	De minuit à 7 heures du matin :
De 1 à 3 voyageurs. . . . . 4 fr.	De 1 à 3 voyageurs. . . . . 5 fr.
Au-dessus de 3 voyageurs, par place. . . . . 1 fr.	Au-dessus de 3 voyageurs, par place. . . . . 1 fr.

(Pour prendre à domicile, par omnibus de 1 à 3 voyageurs, 6 fr.)

Passy, Auteuil, Grenelle, Vaugirard, Ivry-Paris, Bercy.

De 7 heures du matin à minuit :	De minuit à 7 heures du matin :
De 1 à 3 voyageurs. . . . . 5 fr.	De 1 à 3 voyageurs. . . . . 6 fr.
Au-dessus de 3 voyageurs, par place. . . . . 1 fr.	Au-dessus de 3 voyageurs, par place. . . . . 1 fr.

(Pour prendre à domicile, par omnibus de 1 à 3 voyageurs, 7 fr.)

Les voyageurs transportés par ces voitures jouiront, pour leurs bagages, de la franchise suivante : de 1 à 3 places, 60 kilogr. ; — de 4 à 10 places, 100 kilogr. — Au-dessus de ces poids, il sera perçu 1 c. par kilogr.

Les demandes d'omnibus de famille doivent être faites au moins 6 heures à l'avance à la gare de Paris (bureau central des omnibus), ou dans les bureaux succursales de la Compagnie indiqués p. LXX, ainsi qu'au bureau des omnibus de Vincennes (place de la Bourse).

Omnibus pour la ligne de Vincennes (1er bureau : place de la Bourse ; on y délivre des billets pour toutes les stations de la ligne de Vincennes ; 2e bureau, boulevard des Capucines). — Tarif : intérieur, 30 c. ; — impériale, 20 c.

VOITURES DE PLACE OU FIACRES. — VOITURES DE REMISE.

Les **voitures de place** ou **fiacres** stationnent près des gares et des monuments, sur les places et les boulevards, et, le soir, à la sortie des théâtres.

Un décret du 23 mai 1866 fixe ainsi qu'il suit le **Tarif maximum** des voitures de place et de remise, auquel se conforment toutes les entreprises de petites voitures.

	DANS L'INTÉRIEUR DE PARIS			AU DELA DES FORTIFICATIONS.				INDEMNITÉ POUR LE TRANSPORT DES COLIS CONFIÉS AU COCHER.		
				Bois de Boulogne, Bois de Vincennes et communes contiguës à Paris.						
	De 6 heures du matin, en été (du 1er avril au 30 septembre), et de 7 heures du matin, en hiver (du 1er octobre au 31 mars), à minuit 30 minutes			De 6 heures du matin à minuit, en été; à 10 heures du soir, en hiver.						
				quand les voyageurs rentreront avec la voiture à Paris		quand les voyageurs quitteront la voiture hors des fortifications.		1 colis.	2 colis.	3 colis et au-dessus.
		La course.	L'heure.		La course.	L'heure.	Indemnité de retour.			
		—	—	—	—	—	—			
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.			
Voitures de place et voitures de remise chargeant sur la voie publique ou dans les gares :										
A 2 places.		1 50	2 »	2 25	2 50	2 50	1 »			
A 4 places.		2 »	2 50	2 50	2 75	2 75	2 »			
Landau		2 50	3 »	3 »	3 50	3 »				
Omnibus										
Voitures de remise prises dans les lieux de remisage :										
A 2 places.		1 80	2 25	3 »	3 »	3 »	2 »	» 25	» 50	» 75
A 4 places.		2 25	2 75							

TABLEAU DU PRIX DES VOITURES A L'HEURE

par cinq minutes.

	VOITURES A							
	2 FR. L'HEURE.		2 FR. 25 C. L'HEURE.		2 FR. 50 C. L'HEURE.		3 FR. L'HEURE.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
5 minutes. . .	»	20	»	20	»	25	»	25
10 minutes . . .	»	35	»	40	»	45	»	50
1/4 D'HEURE. . . .	»	50	»	60	»	65	»	75
20 minutes . . .	»	70	»	80	»	85	1	»
25 minutes . . .	»	85	»	95	1	05	1	25
1/2 HEURE	1	»	1	15	1	25	1	50
35 minutes. . . .	1	20	1	30	1	50	1	75
40 minutes. . . .	1	35	1	50	1	70	2	»
3/4 D'HEURE. . . .	1	50	1	70	1	90	2	25
50 minutes . . .	1	70	1	85	2	10	2	50
55 minutes . . .	1	85	2	05	2	30	2	75
1 HEURE.	2	»	2	25	2	50	3	»

N. B.— La première heure se paye toujours entière; mais, d'après l'article 6 du décret réglementaire (*V.* ci-dessous), le temps excédant la première heure est payé proportionnellement à sa durée.

Le tarif du prix de la course et de l'heure adopté par chaque loueur de voitures de place ou de remise, devra être affiché dans l'intérieur de ses voitures et délivré à chaque voyageur.

Ce tarif ne pourra jamais dépasser les fixations du tableau précédent, ni supprimer aucune des catégories des prix qui y sont indiquées.

Quel que soit le tarif applicable au service spécial d'une voiture de remise, lorsqu'elle stationnera ou chargera sur la voie

publique, le cocher ne pourra rien exiger au delà des prix fixés ci-dessus pour les voitures de place.

Le soir, à partir d'une certaine heure, il est préférable de prendre une voiture aux lanternes de son quartier : *Bleues :* Popincourt, Belleville ; — *Jaunes :* Poissonnière, Montmartre ; — *Rouges :* Champs-Élysées, Passy, Batignolles ; — *Vertes :* Invalides, Observatoire.

La **Compagnie Générale des Voitures,** dont le siége social est situé place du Théâtre-Français, n° 1, et à laquelle appartiennent les voitures de place numérotées de 1 à 5000, a en outre organisé un *service spécial de grande remise.* Elle fournit des voitures de toutes les espèces (coupé, trois-quarts, victoria, calèche, landau), à l'année, au mois, à la quinzaine, à la huitaine, à la journée, à la demi-journée, et enfin pour plusieurs heures (visites, théâtres, bals et soirées, mariages, enterrements, gares de chemins de fer). — Il y a un tarif spécial pour le service des courses, tarif qui n'est pas applicable le jour du grand prix de Paris pour les voitures qui n'auront pas été commandées dix jours d'avance.

N. B. — S'adresser, pour les commandes, renseignements, plaintes et réclamations, soit au siége social, place du Théâtre-Français, 1, soit à l'*Office des locations* de la Compagnie générale des voitures, boulevard Montmartre, 17.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES INHÉRENTES AU TARIF.

§ 1. Les cochers sont tenus de se rendre au domicile du voyageur pour y charger. Lorsque le temps employé pour leur déplacement et l'attente du voyageur excède 15 minutes, le tarif à l'heure est appliqué à partir du moment où la voiture a été louée.

§ 2. Lorsqu'un cocher qui s'est rendu à domicile n'est pas employé, il lui est payé la moitié du prix d'une course ordinaire, si le temps employé pour le déplacement et l'attente ne dépassent pas un quart d'heure ; le prix entier d'une course, si le temps excède un quart d'heure.

§ 3. Les cochers loués à la course ont le droit de suivre la voie la plus courte ou la plus facile ; ils ne peuvent prétendre qu'au prix de la course orsque, sans s'écarter de l'itinéraire, ils sont requis de déposer pendant le trajet un ou plusieurs voyageurs. Ils ont droit au prix de l'heure lorsque, ayant été loués pour une course, ils sont requis de changer l'itinéraire le plus direct pour se rendre à destination, ou lorsque les voyageurs font décharger des colis placés à l'extérieur de la voiture.

§ 4. Les cochers loués à l'heure doivent suivre l'itinéraire indiqué par le voyageur.

§ 5. Les cochers loués à la course et les cochers loués à l'heure (sauf le cas où ces derniers sont requis par les voyageurs d'aller au pas) doivent faire marcher leurs chevaux de manière à parcourir 8 kilomètres à l'heure

pour les voitures de place et 10 kilomètres pour les voitures de remise.

§ 6. La première heure est due intégralement, lors même qu'elle ne serait pas entièrement écoulée. Le temps excédant la première heure est payé proportionnellement à sa durée.

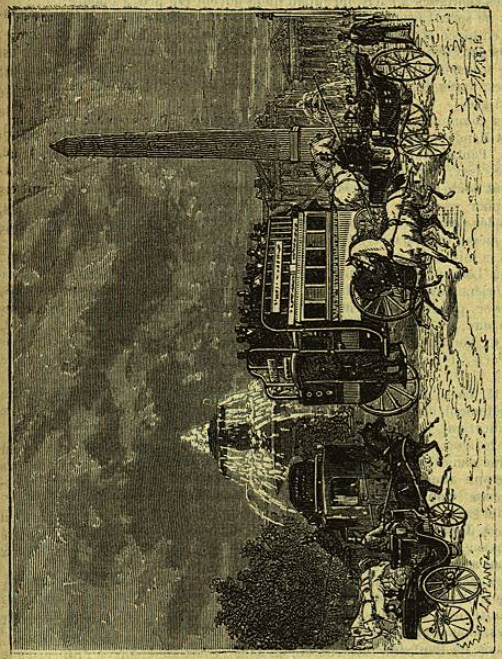

Voitures parisiennes.

§ 7. Les cochers pris à la course ou à l'heure avant minuit 30 minutes qui arrivent à destination après cette heure, n'ont droit qu'au prix fixé pour le jour, pour la course ou pour la première heure.

Les cochers pris à la course ou à l'heure, avant six heures du matin en été et sept heures en hiver, ont droit au tarif de nuit pour la course et la

CAPILLA ALFONSINA
BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

première heure, quand bien même ils arriveraient à destination après ces heures.

§ 8. De six heures du matin à dix heures du soir en hiver et minuit en été, les cochers ne seront tenus de franchir les fortifications, pour conduire des voyageurs dans les bois de Boulogne et de Vincennes ou dans les communes contiguës à Paris, qu'autant qu'ils auront été pris à l'heure.

Ils ne seront pas tenus de franchir les fortifications après dix heures du soir en hiver et minuit en été, ni de conduire en aucun temps des voyageurs dans les communes dont le territoire n'est pas contigu à Paris.

Le transport dans ces communes, de même que le transport dans les autres, après dix heures du soir en hiver et minuit en été, est réglé de gré à gré.

Les communes dont le territoire est contigu à Paris sont : Charenton, Saint-Mandé, Vincennes, Montreuil, les Prés-Saint-Gervais, Bagnolet, Romainville, Pantin, Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy, Neuilly, Boulogne, Issy, Vanves, Montrouge, Arcueil, Gentilly et Ivry.

Tout cocher qui sera pris avant dix heures du soir en hiver et minuit en été, pour se rendre soit dans les bois de Vincennes ou de Boulogne, soit dans les communes dont le territoire est contigu à Paris, ne pourra exiger, lors même qu'il arriverait à destination après dix heures ou minuit, suivant la saison, un salaire plus élevé que celui qui résulte du tarif de jour.

§ 9. Lorsque les chevaux ont été employés pour le même voyageur, à l'extérieur, pendant deux heures sans aucun repos, le cocher peut les faire reposer pendant vingt minutes; ce temps de repos est à la charge du voyageur.

§ 10. Lorsqu'un cocher est loué en dehors des fortifications à destination de Paris, il n'a droit qu'au prix du tarif de l'heure dans l'intérieur de Paris.

§ 11. Lorsqu'un cocher est loué dans l'intérieur de Paris pour conduire directement dans l'une des communes dont le territoire est contigu aux fortifications, le tarif de l'extérieur lui est dû à partir de la location.

Lorsqu'un voyageur, après avoir employé une voiture à l'heure ou à la course dans l'intérieur de Paris, se fait conduire hors des fortifications, le temps employé dans Paris est compté suivant le tarif de l'intérieur ; le temps employé au delà des fortifications est payé suivant le tarif de l'extérieur.

§ 12. Tous les colis que le voyageur fait placer sur l'impériale des voitures ou le siége des cochers, quels que soient leur nature ou leur volume, seront assujettis à la taxe fixée ci-dessus.

Les cochers sont tenus d'en effectuer le chargement et le déchargement.

Ne sont pas regardés comme colis, et doivent être dès lors transportés gratuitement, les cartons, sacs de voyage, valises, parapluies, cannes, épées, et généralement tous les objets que les voyageurs peuvent porter à la main ou tenir dans l'intérieur de la voiture sans la détériorer.

§ 13. Les droits de péage pour le passage des ponts ou bacs ne seront à la charge des voyageurs que lorsque ceux-ci auront demandé à y passer.

§ 14. Dans aucun cas, les cochers ne pourront exiger de pourboire des voyageurs.

N. B. L'usage s'est établi de donner au cocher un pourboire de 15 à 25 c. pour la course, de 25 à 50 c. pour l'heure.

OMNIBUS ET TRAMWAYS.

Paris et sa banlieue sont desservis par 75 *lignes* de tramways et d'omnibus, à itinéraire invariable. Des correspondances établies entre ces différentes lignes permettent aux voyageurs de se rendre d'un point quelconque de Paris à un autre point, en changeant de voiture, si la voiture dans laquelle ils sont montés ne les y conduit pas directement.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

La *Compagnie générale des omnibus* possède 52 lignes d'omnibus et de tramways, désignées par une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

Omnibus

Chacune des voitures d'omnibus contient 26 ou 28 places, dont 14 à l'intérieur, et 12 ou 14 à l'impériale ; de nouvelles voitures, mises en service sur quelques lignes, contiennent 40 places, dont 16 à l'intérieur, 20 à l'impériale (accessible aux femmes) et 4 sur la plate-forme. Une place d'intérieur coûte 30 c., quelle que soit la longueur du parcours, et donne droit à un billet de correspondance qu'il faut réclamer en payant sa place et conserver pour le remettre avec le numéro d'ordre, au conducteur de la voiture de correspondance. Une place d'impériale coûte 15 c. ; avec correspondance, 30 c. Les sous-officiers et soldats payent 15 c. à l'intérieur avec ou sans correspondance.

Les voitures des différentes lignes se reconnaissent, le jour, à leur couleur, et le soir, à leurs lanternes ; elles s'arrêtent sur tous les points de leur parcours (pour y monter ou en descendre, faire un signe au conducteur ou au cocher). Une plaque de verre, transparente le soir, apposée au-dessus de la portière et portant le mot : *Complet*, indique au public que toutes les places d'intérieur sont prises.

Quand on se présente à l'une des stations ou bureaux de correspondance des omnibus (enseignes bleues portant en lettres blanches ces mots : *Compagnie générale des omnibus*), il faut dire, en entrant, où l'on désire aller et prendre un numéro d'ordre délivré par le contrôleur, car le conducteur fait l'appel des numéros à l'arrivée de la voiture (remettre en montant son billet de correspondance au conducteur).

Les places d'*impériale* sont très agréables aux fumeurs, mais,

pour monter dans les anciennes voitures, il faut être agile et descendre *à reculons*, en partant du pied droit.

Si l'on perd dans un omnibus quelque objet de valeur, on doit le réclamer au dernier bureau de la ligne d'omnibus que l'on a prise avant de faire sa déclaration à la préfecture de police.

Si l'on a une plainte à porter contre les contrôleurs des stations ou les conducteurs d'omnibus (ce qui est rare), on peut demande à chaque bureau de la Compagnie un registre spécial, contôlé par la police.

Liste des lignes avec les principaux points de leur itinéraire.

Ligne **A** : **d'Auteuil à la Madeleine** (avenue Montaigne, place de l'Alma, Trocadéro, Passy).

Ligne **B** : **du Trocadéro à la gare de l'Est** (faubourg Saint-Honoré, gare Saint-Lazare, Notre-Dame-de-Lorette).

Ligne **C** : **de la Porte-Maillot à l'Hôtel de Ville** (rue de Rivoli, place de la Concorde, place de l'Étoile).

Ligne **D** : **des Ternes au boulevard des Filles-du-Calvaire** (Madeleine, Palais-Royal, les Halles, le Temple).

Ligne **E** : **de la Madeleine à la Bastille** (boulevards des Italiens et Montmartre, portes Saint-Denis et Saint-Martin, place de la République).

Ligne **F** : **de la place Wagram à la Bastille** (Monceaux, gare Saint-Lazare, Opéra, Bourse, place des Victoires, les Halles).

Ligne **G** : **du square des Batignolles au Jardin des Plantes** (Chaussée-d'Antin, Palais-Royal, Châtelet, Notre-Dame).

Ligne **H** : **de Clichy à l'Odéon** (Notre-Dame-de-Lorette, boulevard des Italiens, Palais-Royal, Saint Sulpice).

Ligne **I** : **de la place Pigalle à la Halle aux Vins** (rue des Martyrs, rue Drouot, la Bourse, place des Victoires, Pont-Neuf, place Saint-Michel).

Ligne **J** : **de Montmartre à la place Saint-Jacques** (rue Rochechouart, rue Montmartre, Châtelet, boulevard Saint-Michel, rue Saint-Jacques).

Ligne **K** : **de la gare du Nord au boulevard Saint-Marcel** (faubourg et rue Saint-Denis, place Notre-Dame, rue Monge).

Ligne **AG** : **de la porte de Versailles au Louvre** (rues de Vaugirard, du Cherche-Midi, de Sèvres, des Saints-Pères, Carrousel).

Ligne **L** : **de la Villette à Saint-Sulpice** (faubourg Saint-Martin, rue Saint-Martin, Notre-Dame, place Saint-Michel, square Cluny).

Ligne **M** : **de Belleville aux Arts et Métiers** (Buttes-Chaumont, rue Lafayette, gare de l'Est).

Ligne **N** : **de Belleville au Louvre** (faubourg du Temple, porte Saint-Martin, porte Saint-Denis, rue d'Aboukir, la Banque).

Ligne **O** : **de Ménilmontant à la gare Montparnasse** (rue Vieille-du-Temple, tour Saint-Jacques, Pont-Neuf, place Saint-Germain-des-Prés).

Ligne **P** : **de Charonne à la place d'Italie** (Père-Lachaise, Bastille, gare d'Orléans).

Ligne **Q** : **de l'Hôtel de Ville à Plaisance** (place Saint-Michel, place Saint-Sulpice, rue Vavin, rue de la Gaîté, rue de Vanves).

Ligne **R** : **de Saint-Philippe-du-Roule à la gare de Lyon** (faubourg Saint-Honoré, Palais-Royal, rue de Rivoli, Bastille).

Ligne **S** : **de la porte de Charenton à la place de la République** (rue de Charenton, Bastille, boulevards Beaumarchais, des Filles-du-Calvaire et du Temple).

Ligne **T** : **de la gare d'Orléans au square Montholon** (Hôtel de Ville, rue Rambuteau, portes Saint-Denis et Saint-Martin).

Ligne **U** : **de la place de la République au parc de Montsouris** (rue de Turenne, boulevard Saint-Germain, rue Monge, rue de la Glacière).

Ligne **V** : **de la barrière du Maine à la gare du Nord** (Croix-Rouge, rue Bonaparte, Pont-Neuf, place des Victoires, Bourse).

Ligne **X** : **de Vaugirard à la gare Saint-Lazare** (rue du Bac, rue des Tuileries, rue des Petits-Champs, Madeleine).

Ligne **Y** : **de Grenelle à la porte Saint-Martin** (Champ de Mars, les Invalides, rue du Bac, Palais-Royal, rue Montmartre).

Ligne **Z** : **de Grenelle à la Bastille** (École Militaire, rue de Vaugirard, rue Racine, rue des Écoles, rue du Cardinal-Lemoine, boulevard Saint-Germain, île Saint-Louis).

Ligne **AB** : **de Passy à la place de la Bourse** (avenue d'Eylau, place de l'Étoile, faubourg Saint-Honoré, Madeleine, les boulevards).

Ligne **AC** : **de la Petite-Villette aux Champs-Élysées** (gare du Nord, rue Lafayette, Chaussée-d'Antin, la Madeleine).

Ligne **AD** : **de la place de la République à l'École Militaire** (rue du Temple, Hôtel de Ville, Pont-Neuf, rue Jacob, rue de l'Université, Ministères).

Ligne **AE** : **des Forges d'Ivry au pont Saint-Michel** (quai de la Gare, gare d'Orléans, Halle aux Vins, les quais).

Ligne **AF** : **du Panthéon à la place de Courcelles** (Saint-Sulpice, les Ministères, place de la Concorde, boulevard Malesherbes).

Ligne **AH** : **d'Auteuil à Saint-Sulpice** (pont de Grenelle, place du Théâtre, place Cambronne, rues de Babylone et de Sèvres).

Ligne **AI** : **de la gare Saint-Lazare à la place Saint-Michel** (place de l'Opéra, Palais-Royal, pont au Change).

PAPIER ALFONSINA
BREVETÉ S.G.D.G.

Ligne **AJ** : **du parc Monceaux à la Villette** (rue Legendre, rue Championnet, rue Ordener).

Services accessoires des lignes d'omnibus.

Du pont de Charenton à Gravelle : durée du trajet, 25 min.; — tarif : 20 c. la semaine, 30 c. les dimanches et fêtes.

De Paris-Grenelle (rue du Théâtre) *à la place Saint-Charles :* durée du trajet : 20 min.; — tarif : 10 c. sans corresp., 30 c. avec correspondance pour les lignes Y et Z.

Tramways.

Les voitures des tramways de la Compagnie générale contiennent 22 ou 24 places d'impériale (accessibles aux femmes), 20 places d'intérieur et 5 ou 6 places de plate-forme.

Tarif (le même pour toutes les lignes, dans l'intérieur de Paris) : — intérieur et plate-forme : avec ou sans corresp., 30 c.; impériale : 15 c., avec corresp., 30 c.; les sous-officiers et soldats payent 15 c. à toutes places.

Tramway **A** (**du Louvre à Saint-Cloud**). — Tarif : du Louvre au Point-du-Jour, tarif ordinaire; à Saint-Cloud, 25 c. et 50 c. — Passy, Auteuil, Point-du-Jour, Boulogne.

Tramway **B** (**du Louvre à Sèvres**). — Tarif : du Louvre au Point-du-Jour, tarif ordinaire; à Billancourt, 20 c. et 40 c.; à Sèvres, 25 c. et 50 c. — Passy, Auteuil, Point-du-Jour, Billancourt.

Tramway **C** (**du Louvre à Vincennes**). — Tarif hors Paris : intérieur et plate-forme, 10 c.; impériale, 5 c. — Châtelet, quais, boulevard Henri IV, Bastille, faubourg Saint-Antoine.

Tramway **D** (**de la place de l'Étoile à la Villette**). — Batignolles, Montmartre.

Tramway **E** (**de la Villette à la place de la Nation**). — Boulevards de Belleville et de Ménilmontant.

Tramway **F** (**du Cours de Vincennes au Louvre**). — Place de la Nation, boulevard Voltaire, place de la République, rue Turbigo, les Halles.

Tramway **G** (**de Montrouge à la gare de l'Est**). — Avenue d'Orléans, boulevards Saint-Michel, de Sébastopol et de Strasbourg.

Tramway **H** (**de la Chapelle au square Monge**). — Gare de l'Est, boulevards de Strasbourg, de Sébastopol et Saint-Michel, rue des Écoles.

Tramway **I** (**de la Bastille au cimetière de Saint-Ouen**). — Tarif hors Paris : impériale, 5 c.; intérieur et plate-forme, 10 c. — Boulevard Richard-Lenoir, place de la République, boulevards Magenta et Ornano.

Tramway **J** (**du Louvre à Passy**). — Quais, place de la Concorde, pont de l'Alma, avenue du Trocadéro.

Tramway **K** (**du Louvre à Charenton**). — Tarif hors Paris : impériale, 10 c.; intérieur et plate-forme, 20 c. — Rue de Rivoli, Bastille, quai de Bercy.

Tramway **L** (**de la Bastille au pont de l'Alma**). — Boulevard Henri IV, pont Sully, boulevard Saint-Germain, quai d'Orsay.

Tramway **M** (**de la gare de Lyon à la place de l'Alma**). — Quai Saint-Bernard, boulevard Saint-Germain, quai d'Orsay.

Tramway **N** (**de la Muette à la rue Taitbout**). — Trocadéro, avenue Kléber, place de l'Étoile, avenue de Friedland, boulevard Haussmann.

Tramway **O** (**d'Auteuil à Boulogne**). — Porte d'Auteuil, rond-point de Boulogne.

Tramway **P** (**du Trocadéro à la Villette**). — Place de l'Étoile, Batignolles, Montmartre.

Tramway **Q** (**de la Porte d'Ivry aux Halles**). — Place d'Italie, rue Gay-Lussac, Châtelet (ligne desservie provisoirement par des omnibus).

Tramway **R** (**du pont de Charenton à Créteil**). — Tarif : intérieur, 15 c.; impériale, 10 c.

Tramway **AB** (**du Louvre à Versailles**). — Tarif : du Louvre : au Point-du-Jour (fortifications), tarif ordinaire; à Billancourt, intérieur, 40 c., impériale, 25 c.; Haut-Sèvres, 50 c. et 35 c.; Chaville, 65 c. et 50 c.; Viroflay, 75 c. et 60 c.; Versailles, 1 fr. et 85 c. — Passy, Auteuil, Point-du-Jour, Billancourt, Sèvres, Chaville, Viroflay.

TRAMWAYS-SUD.

1° **De Saint-Germain-des-Prés à Fontenay-aux-Roses** (gare Montparnasse, boulevard d'Enfer, route d'Orléans, Châtillon). — Tarif : de Saint-Germain-des-Prés aux fortifications, 30 et 15 c.; à Montrouge, 40 et 20 c.; à Châtillon, 50 et 25 c.; à Fontenay, 60 et 30 c.; — des fortifications à Montrouge, 10 et 5 c.; à Châtillon, 20 et 10 c.; à Fontenay, 30 et 15 c.; — de Montrouge à Châtillon, 10 et 5 c.; à Fontenay, 20 et 10 c.; — de Châtillon à Fontenay, 10 et 5 c. — *Avec corresp. :* de Fontenay

à Saint-Germain-des-Prés, 60 et 45 c.; de Châtillon à Saint-Germain-des-Prés, 50 et 40 c.; de Montrouge à Saint-Germain-des-Prés, 40 et 35 c.; des fortifications à Saint-Germain-des-Prés, 30 et 30 c.

2° **De Saint-Germain-des-Prés à Clamart** (rue de Rennes, gare Montparnasse, rue Lecourbe, Issy, Vanves). — Tarif : de Saint-Germain-des-Prés aux fortifications, 30 et 15 c.; à Vanves, 40 et 20 c.; à Clamart, 60 et 30 c.; — des fortifications à Vanves, 10 et 5 c.; à Clamart, 30 et 15 c.; — de Vanves à Clamart, 20 et 10 c. — *Avec corresp.* : de Clamart à Saint-Germain-des-Prés, 60 et 45 c.; de Vanves à Saint-Germain-des-Prés, 40 et 35 c.; des fortifications à Saint-Germain-des-Prés, 30 et 30 c.

3° **De la gare Montparnasse à l'Étoile** (Invalides, École militaire, pont de l'Alma, avenue Marceau). — Tarif : 30 et 15 c. — *Avec corresp.* : 30 et 30 c.

4° **De la gare Montparnasse à la Bastille** (boulevards Montparnasse, de Port-Royal et Saint-Marcel, gare d'Orléans). — Tarif : 30 et 15 c. — *Avec corresp.* : 30 et 30 c.

5° **De la place Walhubert à Villejuif** (quai d'Austerlitz, boulevard de la Gare, Bicêtre). — Tarif : de la place Walhubert aux fortifications, 30 et 15 c.; à Bicêtre, 40 et 20 c.; à Villejuif, 50 et 25 c.; — des fortifications à Bicêtre, 10 et 5 c.; à Villejuif, 20 et 10 c.; — de Bicêtre à Villejuif, 10 et 5 c. — *Avec corresp.* : de Villejuif à la place Walhubert, 50 et 40 c.; de Bicêtre à la place Walhubert, 40 et 35 c.; des fortifications à la place Walhubert, 30 et 30 c.

6° **De la place de la Nation à Montreuil.** — Tarif : de la place de la Nation aux fortifications, 20 et 10 c.; à Montreuil, 30 et 15 c.; — des fortifications à Montreuil, 10 et 5 c. — *Avec corresp.* : 30 et 30 c.

7° **De la place de la Nation à la place Walhubert** (boulevards de Picpus, de Reuilly et de Bercy, quai d'Austerlitz). — Tarif : 30 et 15 c. — *Avec corresp.* : 30 et 30 c.

8° **De la Bastille à Charenton** (avenue Daumesnil, Saint-Mandé). — Tarif : de la Bastille aux fortifications, 30 et 15 c.; à Saint-Mandé, 40 et 20 c.; à Charenton, 50 et 25 c.; — des fortifications à Saint-Mandé, 10 et 5 c.; à Charenton, 20 et 10 c.; — de Saint-Mandé à Charenton, 10 et 5 c. — *Avec corresp.* : de Charenton à la Bastille, 50 et 40 c.; de Saint-Mandé à la Bastille, 40 et 35 c.; des fortifications à la Bastille, 30 et 30 c.

9° **Du square Cluny à Ivry** (rue Monge, place d'Italie). — Tarif : du square Cluny aux fortifications, 30 et 15 c.; à Ivry, 50 et 25 c.; — des fortifications à Ivry, 20 et 10 c. — *Avec corresp.* : d'Ivry à Cluny, 50 et 40 c.; des fortifications à Cluny, 30 et 30 c.

10° **Du square Cluny à Vitry** (rue Monge, place d'Italie). — Tarif : du square Cluny aux fortifications, 30 et 15 c.; au cimetière d'Ivry et à Bicêtre, 40 et 20 c.; à Vitry, 60 et 30 c.; — des fortifications au cimetière d'Ivry et à Bicêtre, 10 et 5 c.; à Vitry, 30 et 15 c.; — du cimetière d'Ivry et de Bicêtre à Vitry, 20 et 10 c. — *Avec corresp.* : de Vitry au square Cluny, 60 et 45 c.; du cimetière d'Ivry et de Bicêtre au square Cluny, 40 et 35 c.; des fortifications au square Cluny, 30 et 30 c.

11° **Des Champs-Élysées à Vanves** (Invalides, École Militaire, place Cambronne, rue Lecourbe, Vanves). — Tarif : des Champs-Élysées aux fortifications, 30 et 15 c.; à Vanves, 40 et 20 c.; — des fortifications à Vanves, 10 et 5 c. — *Avec corresp.* : de Vanves aux Champs-Élysées, 40 et 35 c.; des fortifications aux Champs-Élysées, 30 et 20 c.

TRAMWAYS-NORD.

1° **De Suresnes à Courbevoie.** — Tarif : 1re cl., 20 c.; 2 cl.; 10 c.

2° **De Courbevoie à l'Étoile** (Neuilly). — Tarif : 1re cl., 40 c. 2e cl.; 20 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 50 c.; 2e cl., 30 c.

3° **De Courbevoie à la Madeleine** (porte Champerret, porte Maillot). — Tarif : 1re cl., 55 c.; 2e cl., 30 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 65 c.; 2e cl., 40 c.

4° **De Neuilly à la Madeleine** (boulevard Malesherbes, place Courcelles). — Tarif : 1re cl., 40 c.; 2e cl., 20 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 50 c.; 2e cl., 40 c.

5° **De Levallois à la Madeleine** (boulevard Malesherbes, place Courcelles). — Tarif : 1re cl., 40 c.; 2e cl., 20 c. — *Avec corresp.* 1re cl., 50 c.; 2e cl., 40 c.

6° **De Gennevilliers-Asnières à la gare Saint-Lazare** (Asnières, Clichy, avenue de Clichy). — Tarif : 1re cl., 50 c.; 2e cl., 25 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 60 c.; 2e cl., 45 c.

7° **D'Asnières à la gare Saint-Lazare** (Clichy, avenue de Clichy). — Tarif : 1re cl., 40 c.; 2e cl., 20 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 50 c.; 2e cl., 40 c.

8° **De Saint-Denis à la rue Taitbout** (rue de la Chapelle, rue de Maubeuge, rue Lafayette). — Tarif : 1re cl., 50 c.; 2e cl., 25 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 60 c.; 2e cl., 45 c.

9° **De Saint-Denis (place aux Gueldres) à la gare Saint-Lazare** Saint-Ouen, avenue de Saint-Ouen). — Tarif : 1re cl., 50 c.; 2 cl., 25 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 60 c.; 2e cl., 45 c.

10° **D'Aubervilliers à la place de la République** (rue de Flan-

CAPILLA ALFONSINA BIBLIOTECA UNIVERSITARIA

dre, rue Lafayette, gares du Nord et de l'Est). — Tarif : 1re cl., 35 c.; 2e cl., 25 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 45 c.; 2e cl., 40 c.

11e **De Pantin à la place de la République** (rue d'Allemagne, rue Lafayette, gares du Nord et de l'Est. — Tarif : 1re cl., 35 c.; 2e cl., 25 c. — *Avec corresp.* : 1re cl., 45 c.; 2e cl., 40 c.

COMMISSIONNAIRES.

Des *commissionnaires*, autorisés par l'Administration, stationnent aux angles des principales voies publiques, principalement sur les boulevards; ils transportent les colis, les paquets et les lettres (on les paye suivant la longueur de la course et suivant la dimension des paquets). Ils ont à la place où ils stationnent une boîte contenant ce qui est nécessaire au nettoyage des chaussures (prix : 20 c.).

II

CHOIX D'UN QUARTIER. — HÔTELS. — MAISONS ET APPARTEMENTS MEUBLÉS. — RESTAURANTS. — TABLES D'HÔTE. — ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON. — CRÈMERIES. — MARCHANDS DE COMESTIBLES. — PATISSERIES. — CAFÉS. — BRASSERIES. — MARCHANDS DE VIN. — LIQUORISTES. — BARS. — DÉBITS DE TABAC. — MAISONS DE SANTÉ. — BAINS. — CABINETS INODORES.

CHOIX D'UN QUARTIER. — HOTELS

Le choix d'un logement, à Paris, est généralement déterminé d'abord par le but du voyage, ensuite par le budget de chaque voyageur. Le prix des logements varie dans des proportions énormes, suivant la saison, le quartier, le rang de l'hôtel et le mode de location (au jour, à la semaine ou au mois). Dans certains quartiers (rue et faubourg Montmartre, faubourg Poissonnière, rue Saint-Honoré, rue Richelieu, environs du Palais-Royal, rue Croix-des-Petits-Champs, et, sur la rive gauche, rue de Seine, rue Bonaparte, etc.), on obtient pour 4 à 5 fr. par jour une chambre au premier ou au second étage, sur la rue, suffisamment grande et confortable, tandis que, dans les quartiers de la Chaussée-d'Antin, du faubourg Saint-Honoré, des Champs-Élysées, des Tuileries, on est, pour les mêmes prix, logé au quatrième ou au cinquième étage, le plus souvent sur une cour. — Dans la plupart des hôtels du second ordre, quel que soit le quartier, on peut trouver pour 3 fr. par jour, au minimum, une chambre fort modeste sans doute, mais propre, et une chambre fort convenable avec cabinet de toilette, pour 5 à 6 fr. Le maximum est, dans les hôtels de premier rang, de 25 à 35 fr. par jour, pour chambre à coucher et salon.

Le prix des chambres au mois suit une moyenne proportionnelle, c'est-à-dire qu'il varie de 70 à 80 fr., à 200 et 250 fr. Tous ces prix sont d'ailleurs approximatifs, comme on le comprend facilement.

L'étranger qui cherche avant tout les distractions et qui désire voir le Paris des plaisirs, doit choisir les boulevards, du faubourg Poissonnière à la Madeleine, ou les quartiers limitrophes, l'avenue de l'Opéra, la rue de Rivoli, de la place du Palais-Royal à celle de la Concorde, le faubourg Saint-Honoré, les Champs-Élysées, etc.

Le commerçant devra se loger dans le vaste quartier à peu près limité par les rues Montmartre, Coq-Héron, du Bouloi, jus-

CAPILLA ALFONSINA
BIBLIOTECA UNIVERSITARIA